



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 17 avril 2024

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2023;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 5 mars 2024,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2023;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2023 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2023.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2023; et
- le rapport de l'organe de révision du 5 mars 2024.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2023, adoptés par le conseil d'administration le 5 mars 2024, présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2023 est de 1 397 456 000 francs, en diminution de -232 907 000 francs par rapport au 31 décembre 2022 :

Evolution de l'actif

- diminution de la valeur comptable nette des actifs non courants (-35 277 000 francs) composée des éléments de mouvements nets suivants :
 - comptabilisation de l'amortissement (-93 122 000 francs);
 - augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (+54 653 000 francs), en particulier des investissements dans le cadre du remplacement du système de tri des bagages (BLC);
 - ajustement de la valeur de l'actif brut (+3 192 000 francs) suite à l'évolution de l'hypothèse du taux d'actualisation de la provision correspondante. La contrepartie de cette écriture a été comptabilisée en augmentation des provisions;
- diminution des placements à court terme (-177 500 000 francs). En 2022, des placements à court terme ont été effectués dans l'attente du remboursement d'une tranche d'emprunt obligataire arrivant à échéance en mai 2023. Ils se montaient à 177 500 000 francs au 31 décembre 2022. A fin 2023, il n'y a aucun placement à court terme;
- diminution des liquidités disponibles (-16 338 000 francs).

Evolution du passif

- diminution des capitaux propres (-48 150 000 francs). Cette variation correspond principalement à la somme, nette, du résultat net 2023 de +44 280 000 francs et de l'augmentation de l'engagement de retraite imputée en diminution des fonds propres pour -92 499 000 francs. Cette variation, non monétaire, de l'engagement de retraite s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation qui passe de 2,15% au 31 décembre 2022 à 1,40% au 31 décembre 2023;
- diminution des emprunts non courants et courants (-300 250 000 francs), résultant essentiellement du remboursement, en mai 2023, d'un emprunt obligataire d'un montant de 300 000 000 de francs;
- augmentation de la provision (+11 910 000 francs) pour indemnisation des riverains suite à la mise à jour d'hypothèses appliquées à la détermination du montant;
- augmentation des engagements de prévoyance professionnelle (+97 640 000 francs), principalement en raison de la baisse du taux d'actualisation, dont la contrepartie se trouve dans les capitaux propres;
- diminution des fournisseurs (-20 543 000 francs), conséquence du moment du paiement des factures en fin d'année;
- augmentation de la rétrocession due à l'Etat (+28 833 000 francs). La rétrocession 2023 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2023 alors que la rétrocession 2022 correspondait à 25% du résultat de l'exercice 2022.

b) Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à +44 280 000 francs, en baisse de -2 063 000 francs par rapport au résultat de 2022 (+46 343 000 francs). Cette baisse provient de la différence du taux de rétrocession qui était de 25% en 2022 alors qu'il correspond à 50% du résultat de 2023. Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à 88 561 000 francs, en hausse de +26 770 000 francs.

Evolution des produits totaux (489 646 000 francs)

- augmentation des redevances aéroportuaires (+39 059 000 francs), liée à l'augmentation du trafic. Le trafic passagers, atteignant 16,5 millions en 2023, est en hausse de +17% par rapport à 2022, mais reste inférieur de -8% au trafic enregistré en 2019 (pour mémoire : 17,9 millions de passagers);

- augmentation des revenus non aéronautiques (+27 459 000 francs), sous l'effet de la croissance des passagers et d'une hausse tarifaire intervenue sur les parkings publics au milieu de l'année 2023.

Evolution des charges (445 366 000 francs)

Les charges ont augmenté de +68 581 000 francs par rapport à 2022, principalement sous l'effet de :

- l'augmentation des charges de personnel (+5 221 000 francs), résultant notamment de la fin du système de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de la reprise après la crise sanitaire du versement de l'annuité, de l'indexation ainsi que du rattrapage d'une année de la progression de la prime de fidélité. Ces éléments sont partiellement compensés par la non-récurrence en 2023 de la comptabilisation, en 2022, d'une charge de prévoyance de 4 421 000 francs;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+30 733 000 francs) qui accompagne la poursuite de la reprise du trafic. Une partie de l'ajustement à la hausse de la provision pour indemnisation des riverains est comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement (+8 000 000 de francs);
- l'augmentation de la provision pour rétrocession à verser à l'Etat (+28 833 000 francs) sur le résultat 2023. La rétrocession 2023 correspond à 50% du résultat de l'exercice 2023 alors que la rétrocession 2022 correspondait à 25% du résultat de l'exercice 2022;
- l'augmentation des charges d'amortissement (+4 552 000 francs) qui résulte de nouvelles mises en service, notamment pour le nouveau tri des bagages, ainsi que de l'accélération de l'amortissement de certains actifs situés dans le terminal I qui sera touché par les travaux de construction du nouveau terminal CAP 2030.

c) Répartition du résultat avant rétrocession due à l'Etat

Le résultat avant rétrocession due à l'Etat s'élève à +88 561 000 francs. Le montant de la rétrocession correspond à 50% du résultat 2023 (-44 281 000 francs). Il est provisionné en diminution du résultat 2023. Le solde de 50% (44 280 000 francs), correspondant au résultat net, sera attribué à la réserve générale en 2024.

d) Variation des liquidités

La variation nette des liquidités est de -16 338 000 francs. Les liquidités passent de 64 832 000 francs, au 1^{er} janvier 2023, à 48 494 000 francs, au 31 décembre 2023.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à +198 316 francs.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est de -68 319 000 francs, qui comprend également le paiement de retenues de garanties issues des investissements des exercices précédents. Le remplacement du système de tri des bagages (BLC) est le projet d'investissement le plus important en 2023.

Le flux de trésorerie des activités de financement est de -146 335 000 francs. Un emprunt obligataire de 300 000 000 de francs a été remboursé en mai 2023, ainsi que la rétrocession de 15 448 000 francs sur l'exercice 2022 versée à l'Etat. Les placements à court terme à fin 2022 ont été encaissés en retour pour un montant de 177 500 000 francs.

La dette bancaire s'élève à 604 212 000 francs au 31 décembre 2023, en diminution de 34% par rapport à 2022 (909 935 000 francs au 31 décembre 2022).

e) Variation des fonds propres

Le total des capitaux propres est de 259 095 000 francs, en diminution de -48 150 000 francs par rapport à 2022. Cette baisse correspond à la somme, nette, du résultat net 2023 (+44 280 000 francs) et de l'impact négatif et non monétaire de la baisse du taux d'actualisation sur l'évaluation de la dette d'engagement de prévoyance (-92 499 000 francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2023 comprenant le rapport de l'organe de révision du 5 mars 2024

RAPPORT
FINANCIER

2023



R A P P O R T F I N A N C I E R 2 0 2 3

Sommaire

Compte de résultat	p2
État du résultat global	p3
Bilan	p4
Variation des capitaux propres	p5
Tableaux des flux de trésorerie	p6
1. Principes généraux	p7
2. Secteurs opérationnels	p9
3. Produits	p12
4. Autres charges du personnel	p12
5. Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	p13
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	p15
7. énergie, entretien et loyers	p15
8. Autres dépenses de fonctionnement	p15
9. Fonds environnement	p16
10. Charges financières et produits financiers	p16
11. Immobilisations corporelles	p17
12. Immobilisations incorporelles	p18
13. Actifs en location-financement	p19
14. Stocks	p20
15. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	p20
16. Débiteurs clients	p20
17. Placements à court terme	p21
18. Disponibilités	p21
19. Emprunts et autres dettes non courants et courants	p21
20. Provisions	p22
21. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	p23
22. Comptes de régularisation passifs	p28
23. Relations avec les parties liées	p28
24. Gestion du capital	p29
25. Engagements conditionnels et engagements hors bilan	p30
26. Rétrocession due à l'état	p30
27. événements postérieurs à la date de clôture	p30

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2023	2022
PRODUITS	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	43'121	38'759
Redevances passagers	3.2	234'626	200'423
Autres redevances aéronautiques	3.3	9'438	8'944
Total des redevances aéroportuaires		287'185	248'126
Redevances commerciales	3.4	94'027	76'437
Parkings	3.5	45'450	40'290
Loyers et droits de superficie	3.6	25'207	24'965
Revenus annexes de location	3.7	9'402	7'479
Recettes infrastructures centralisées	3.8	18'448	15'769
Autres produits d'exploitation		9'927	10'062
Total des produits d'exploitation		202'461	175'002
Total des produits		489'646	423'128
CHARGES			
Salaires et allocations		-108'054	-92'356
Assurances sociales, maladie et accident		-14'379	-13'190
Autres charges du personnel	4	-8'290	-8'010
Charge de prévoyance	5	-19'927	-31'873
Total des charges de personnel		-150'650	-145'429
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-37'662	-28'715
Sous-traitance sûreté et surveillance		-31'932	-26'118
Frais de police pour sûreté au sol		-10'340	-10'340
Énergie, entretien et loyers	7	-53'774	-46'578
Marchandises		-4'906	-4'065
Autres dépenses de fonctionnement	8	-13'556	-5'106
Prélèvement net sur le fonds environnement	9	2'120	1'605
Total des dépenses de fonctionnement		-150'050	-119'317
Total des charges d'exploitation		-300'700	-264'746
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		188'946	158'382
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	11/12	-93'122	-88'087
Amortissement des actifs en location-financement	13	-	-483
Total des charges d'amortissements		-93'122	-88'570
Résultat opérationnel		95'824	69'812
Charges financières	10	-9'034	-8'590
Produits financiers	10	1'771	569
Total des charges financières et produits financiers		-7'263	-8'021
Résultat avant rétrocession		88'561	61'791
Rétrocession due à l'État	26	-44'281	-15'448
Résultat net de l'exercice		44'280	46'343

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Annexe II

	Notes	2023	2022
Résultat net de l'exercice		44'280	46'343
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	69	-1'089
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	-92'499	194'982
Total des autres éléments du résultat global		-92'430	193'893
Résultat global total		-48'150	240'236

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2023	2022
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'235'237	1'274'956
Immobilisations incorporelles	12	33'547	29'105
Actifs en location-financement	13	-	-
Total des actifs non courants		1'268'784	1'304'061
Stocks	14	6'728	6'322
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	15	6'327	4'716
Débiteurs clients	16	67'123	72'932
Placement à court terme	17	-	177'500
Disponibilités	18	48'494	64'832
Total des actifs courants		128'672	326'302
Total des actifs		1'397'456	1'630'363
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		214'815	260'902
Résultat de l'exercice		44'280	46'343
Total des capitaux propres		259'095	307'245
PASSIFS			
Fonds environnement	9	14'769	16'889
Emprunts et autres dettes non courants	19	626'238	626'591
Provisions non courantes	20	82'107	70'197
Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	5	283'254	185'614
Instruments financiers dérivés non courants	21	-	254
Autres passifs non courants		12'032	10'871
Total des passifs non courants		1'018'400	910'416
Emprunts et autres dettes courants	19	529	300'426
Instruments financiers dérivés courants	21	507	-
Rétrocession due à l'État	26	44'281	15'448
Comptes de régularisation passifs	22	45'899	47'540
Fournisseurs		28'745	49'288
Total des passifs courants		119'961	412'702
Total des passifs		1'138'361	1'323'118
Total des passifs et des capitaux propres		1'397'456	1'630'363

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2022		-2'897	-124'233	283'039	155'909	-88'900	67'009
Résultat 2022						46'343	46'343
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		194'982		194'982		194'982
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	-1'089			-1'089		-1'089
Résultat global total 2022		-1'089	194'982	-	193'893	46'343	240'236
Utilisation de la réserve générale				-88'900	-88'900	88'900	-
Solde au 31 décembre 2022		-3'986	70'749	194'139	260'902	46'343	307'245
Solde au 1^{er} janvier 2023		-3'986	70'749	194'139	260'902	46'343	307'245
Résultat 2023					-	44'280	44'280
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		-92'499		-92'499		-92'499
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	21	69			69		69
Résultat global total 2023		69	-92'499	-	-92'430	44'280	-48'150
Utilisation de la réserve générale				46'343	46'343	-46'343	-
Solde au 31 décembre 2023		-3'917	-21'750	240'482	214'815	44'280	259'095

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2023	2022
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		44'280	46'343
Charges d'intérêts	10	8'039	8'127
Produits des placements	10	-1'641	-542
Rétrocession due à l'État	26	44'281	15'448
Amortissements	11/12/13	93'122	88'584
Allocation au fonds environnement	9	1'797	1'566
Utilisation du fonds environnement	9	-3'917	-3'171
Mouvement des provisions		7'307	-1'306
Charge de prévoyance		5'141	17'415
Variation du coût amorti sur emprunts et provisions	19	995	404
Charges et produits non monétaires		155'124	126'525
Marge brute d'autofinancement		199'404	172'868
Stocks		-373	-667
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		-2'059	1'129
Débiteurs clients		5'769	-35'581
Comptes de régularisation passifs		16'118	-6'821
Fournisseurs		-20'543	26'130
Variation de l'actif d'exploitation net		-1'088	-15'810
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		198'316	157'058
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes		-65'871	-60'158
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes		-2'448	-1'046
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-68'319	-61'204
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État	26	-15'448	-
Placements à court terme	17	-	-177'500
Remboursement de placement à court terme	17	177'500	15'000
Augmentation d'emprunts	19	-	99'804
Diminution d'emprunts	19	-300'527	-389
Paiement location-financement	19	-	-486
Intérêts payés pendant l'année		-9'949	-7'504
Produits des placements reçus pendant l'année		2'089	65
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-146'335	-71'010
Variation de trésorerie		-16'338	24'844
Disponibilités au début de l'exercice	18	64'832	39'988
Disponibilités à la fin de l'exercice	18	48'494	64'832
Variation de trésorerie		-16'338	24'844

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public, jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a, pour mission principale, la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil fédéral a adopté, en 2018, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale : Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG).

À la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes :

IAS 1 Présentation des états financiers, amendements applicables respectivement dès le 1^{er} janvier 2024

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie, amendements applicables dès le 1^{er} janvier 2024

IFRS 7 Instruments financiers, informations à fournir, amendements applicables dès le 1^{er} janvier 2024

IFRS 16 Contrats de location, amendements applicables respectivement dès le 1^{er} janvier 2024

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses).

Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

La Direction générale a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de Genève Aéroport à poursuivre son exploitation et a conclu en ce sens, sur la base des données de marché, qui indiquent des conditions inchangées à long terme, et de la capacité de Genève Aéroport à obtenir des financements.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2023, Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact des amendements de normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques, à tous les niveaux de l'entreprise, et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice, ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements, sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11) ;
- Immobilisations incorporelles (note 12) ;
- Débiteurs clients (notes 16 et 21) ;
- Provisions (note 20) ;
- Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme (note 5) ;
- Actifs et passifs financiers (note 21).

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses, aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempté des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes :

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant :
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers ; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
 Les actions pour la protection de l'environnement sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.
- les activités relatives à la sûreté, permettant :
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement ; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.
- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée :
 - ▶ du système de tri-bagages ;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions ; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes :

- des commerces, des restaurants, des activités de location de voitures, de publicité et de services ;
- des parkings ; et
- du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2023 (un client de plus de 10 % en 2022).

Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 43 % et 12 % en 2023 (respectivement 45 % et 11 % en 2022). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 15 % en 2023 (15 % en 2022) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient.

Deux clients représentent plus de 10 % des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 21 % et 17 % en 2023 (respectivement 19 % et 17 % en 2022).

Données comparatives

Les données 2022 ont fait l'objet d'un retraitement afin de permettre la comparaison avec les données 2023, sans impact sur le résultat total.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

2022	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
Produits	153'500	89'607	7'687	14'877	2'791	268'462
Transfert selon art 34 ORA	11'685					11'685
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	1'605					1'605
Charges de personnel	-61'732	-44'492	-661	-7'553	-593	-115'031
<i>dont charge de prévoyance</i>	-12'653	-10'532	-132	-1'890	-145	-25'352
Dépenses de fonctionnement	-29'516	-41'053	-7'361	-12'491	-2'200	-92'621
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	75'542	4'062	-335	-5'167	-2	74'100
Amortissements	-54'478	-4'867	-128	-7'516	-933	-67'922
Résultat opérationnel (EBIT)	21'064	-805	-463	-12'683	-935	6'178
Charges financières nettes	-3'499	-584	-53	-722	-41	-4'899
Résultat avant rétrocession	17'565	-1'389	-516	-13'405	-976	1'279
Rétrocession due à l'État*	-2'075	178	102	2'807	207	1'219
Résultat net de l'exercice	15'490	-1'211	-414	-10'598	-769	2'498
Actifs non courants	781'901	85'444	1'173	186'149	1'960	1'056'627
Total des actifs	931'826	139'531	5'687	196'214	3'714	1'276'972
Investissements de l'exercice	13'639	803	45	29'551	914	44'952
2023						
Produits	176'315	104'545	8'992	17'294	3'442	310'588
Transfert selon art 34 ORA	10'449					10'449
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'119					2'119
Charges de personnel	-61'759	-45'326	-745	-7'543	-557	-115'930
<i>dont charge de prévoyance</i>	-7'626	-6'276	-94	-1'257	-92	-15'339
Dépenses de fonctionnement	-44'550	-47'263	-8'965	-14'655	-1'265	-116'698
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	82'574	11'956	-718	-4'904	1'620	90'528
Amortissements	-53'362	-5'368	-146	-11'270	-446	-70'592
Résultat opérationnel (EBIT)	29'212	6'588	-864	-16'174	1'174	19'936
Charges financières nettes	-2'530	-590	-73	-655	-54	-3'902
Résultat avant rétrocession	26'682	5'998	-937	-16'829	1'120	16'034
Rétrocession due à l'État*	-8'671	-3'045	400	7'474	-543	-4'385
Résultat net de l'exercice	18'011	2'953	-537	-9'355	577	11'649
Actifs non courants	732'217	89'284	1'059	198'383	2'975	1'023'918
Total des actifs	805'133	102'354	2'076	202'042	3'519	1'115'124
Investissements de l'exercice	14'241	8'078	82	16'192	1'467	40'060

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.031.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

2022	Stationnement des automobiles	Extra- aéronautique côté piste	Extra- aéronautique côté ville	Total extra- aéronautique	Total
Produits	42'572	65'949	46'145	154'666	423'128
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-2'733	-8'952		-11'685	-
					1'605
Charges de personnel <i>dont charge de prévoyance</i>	-7'711	-8'305	-14'382	-30'398	-145'429
Dépenses de fonctionnement	-10'015	-8'929	-9'357	-28'301	-120'922
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	22'113	39'763	22'406	84'282	158'382
Amortissements	-7'654	-5'312	-7'682	-20'648	-88'570
Résultat opérationnel (EBIT)	14'459	34'451	14'724	63'634	69'812
Charges financières nettes	-1'419	-608	-1'095	-3'122	-8'021
Résultat avant rétrocession	13'040	33'843	13'629	60'512	61'791
Rétrocession due à l'État*	-3'804	-9'604	-3'259	-16'667	-15'448
Résultat net de l'exercice	9'236	24'239	10'370	43'845	46'343
Actifs non courants	86'600	80'131	80'703	247'434	1'304'061
Total des actifs	112'837	125'294	115'260	353'391	1'630'363
Investissements de l'exercice	622	1'912	12'921	15'455	60'407
2023					
Produits	47'645	81'388	50'025	179'058	489'646
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-2'755	-7'694		-10'449	-
					2'119
Charges de personnel <i>dont charge de prévoyance</i>	-7'891	-9'945	-16'884	-34'720	-150'650
Dépenses de fonctionnement	-1'048	-1'294	-2'246	-4'588	-19'927
Dépenses de fonctionnement	-10'218	-11'107	-14'146	-35'471	-152'169
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	26'781	52'642	18'995	98'418	188'946
Amortissements	-7'456	-6'165	-8'909	-22'530	-93'122
Résultat opérationnel (EBIT)	19'325	46'477	10'086	75'888	95'824
Charges financières nettes	-1'631	-591	-1'139	-3'361	-7'263
Résultat avant rétrocession	17'694	45'886	8'947	72'527	88'561
Rétrocession due à l'État*	-10'203	-25'033	-4'660	-39'896	-44'281
Résultat net de l'exercice	7'491	20'853	4'287	32'631	44'280
Actifs non courants	70'888	91'892	82'086	244'866	1'268'784
Total des actifs	77'693	108'092	96'547	282'332	1'397'456
Investissements de l'exercice	5'104	3'582	5'907	14'593	54'653

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

2022	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total régulé
Produits	153'500	89'607	7'687	14'877	265'671
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	11'685				11'685
Charges de personnel	1'605				1'605
<i>dont charge de prévoyance</i>	-61'732	-44'492	-661	-7'553	-114'438
Dépenses de fonctionnement	-12'653	-10'532	-132	-1'890	-25'207
	-29'516	-41'053	-7'361	-12'491	-90'421
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	75'542	4'062	-335	-5'167	74'102
Amortissements	-54'478	-4'867	-128	-7'516	-66'989
Résultat opérationnel (EBIT)	21'064	-805	-463	-12'683	7'113
Charges financières	-3'499	-584	-53	-722	-4'858
Résultat avant rétrocession	17'565	-1'389	-516	-13'405	2'255
Rétrocession due à l'État*	-2'075	178	102	2'807	1'012
Résultat net de l'exercice	15'490	-1'211	-414	-10'598	3'267
Actifs non courants	781'901	85'444	1'173	186'149	1'054'667
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.2 %	-0.5 %	-6.7 %	-5.1 %	0.7 %
2023					
Produits	176'315	104'545	8'992	17'294	307'146
Transfert selon art 34 ORA (Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	10'449				10'449
Charges de personnel	2'119				2'119
<i>dont charge de prévoyance</i>	-61'759	-45'326	-745	-7'543	-115'373
Dépenses de fonctionnement	-7'626	-6'276	-94	-1'251	-15'247
	-44'550	-47'263	-8'965	-14'655	-115'433
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	82'574	11'956	-718	-4'904	88'908
Amortissements	-53'362	-5'368	-146	-11'270	-70'146
Résultat opérationnel (EBIT)	29'212	6'588	-864	-16'174	18'762
Charges financières	-2'530	-590	-73	-655	-3'848
Résultat avant rétrocession	26'682	5'998	-937	-16'829	14'914
Rétrocession due à l'État*	-8'671	-3'045	400	7'474	-3'842
Résultat net de l'exercice	18'011	2'953	-537	-9'355	11'072
Actifs non courants	732'217	89'284	1'059	198'383	1'020'943
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	2.8 %	3.5 %	-22.6 %	-4.3 %	1.4 %

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des avions.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances pour le stationnement des avions.

Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2023	2022
Redevances de stationnement et de hangar		6'066	5'608
Redevances de fret		1'875	1'934
Surtaxe bruit	9	492	518
Surtaxe émissions gazeuses	9	1'005	884
		9'438	8'944

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses partenaires, des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente, à ses locataires, d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes de ses partenaires pour la mise à disposition d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ou encore pour les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2023	2022
Pont transitoire AVS	1'126	2'261
Autres charges du personnel	7'164	5'749
	8'290	8'010

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Principes comptables

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Il est également au bénéfice d'autres avantages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance et les autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan, dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuinaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60 % du der-

nier traitement assuré, pour une durée de cotisations de 41 ans.

Les tableaux suivants présentent les engagements de prévoyance qui cumulent le régime de retraite et les autres avantages à long terme, sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2023	2022
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-692'959	-577'188
Fortune à la valeur de marché	409'705	391'574

Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-283'254	-185'614
---	-----------------	-----------------

Évolution de la valeur actuelle de engagements bruts de prévoyance et des autres avantages à long terme, durant l'exercice

	2023	2022
Engagements bruts au 01.01.	-577'188	-775'595
Coût net des services rendus	-15'869	-26'589
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-12'197	-2'300
Cotisations des assurés	-7'255	-7'071
Prestations nettes versées	15'023	21'288
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-90'780	223'886
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-4'693	-6'386
Impact des modifications du plan	-	-4'421
Engagements bruts au 31.12.	-692'959	-577'188

Le tarif de libre passage a été modifié par la CPEG au 1er janvier 2023. Cette modification a induit un coût des services passés de KCHF 4'421 qui a augmenté le coût des services rendus de l'exercice 2022.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2023	2022
Fortune au 01.01.	391'574	407'433
Cotisations de l'employeur	14'786	14'458
Cotisations des assurés	7'255	7'071
Prestations nettes versées	-15'023	-21'288
Frais d'administration	-261	-247
Produit d'intérêt de la fortune	8'435	1'227
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	2'939	-17'080
Fortune au 31.12.	409'705	391'574

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2023	2022
Engagements nets au 01.01.	-185'614	-368'162
Charge de la prévoyance	-19'927	-31'872
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-92'499	199'962
Cotisations de l'employeur	14'786	14'458
Engagements nets au 31.12.	-283'254	-185'614

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2023	2022
Coût des services rendus	-15'869	-31'011
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-3'762	-1'073
Gains/(pertes) de l'exercice reconnus immédiatement	-35	458
Frais d'administration	-261	-247
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat	-19'927	-31'873

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2023	2022
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	-	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-90'650	223'495
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-4'788	-6'453
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	2'939	-17'080
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	-92'499	199'962

Composition de la fortune

	2023		2022	
Liquidités et créances à court terme	6'146	1.5%	10'572	2.7%
Prêt simultané	84'809	20.7%	69'700	17.8%
Obligations et créances libellées en CHF cotées	27'041	6.6%	20'362	5.2%
Obligations libellées en devise étrangère cotées	6'1456	15.0%	63'435	16.2%
Prêts hypothécaires suisses	4'097	1.0%	3'524	0.9%
Actions de sociétés suisses cotées	32'776	8.0%	32'501	8.3%
Actions de sociétés étrangères cotées	63'504	15.5%	58'736	15.0%
Placements privés	18'437	4.5%	21'145	5.4%
Autres placements cotés	6'555	1.6%	8'615	2.2%
Immobilier suisse	104'884	25.6%	102'984	26.3%
Total des classes d'actifs	409'705	100.0%	391'574	100.0%

L'année 2022 présente l'allocation définitive de la fortune.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Hypothèses actuarielles

	2023	2022
Taux d'actualisation	1.4 %	2.15 %
Inflation sous-jacente	1.4 %	1.4 %
Taux d'augmentation des salaires	2.7 %	2.7 %
Taux d'augmentation des rentes	0.0 %	0.0 %

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2023, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 19.6 années (18.3 années au 31 décembre 2022).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse, est présentée ci-après :

Variation du taux d'actualisation :	2023		2022	
	+0.5 %	-0.5 %	+0.5 %	-0.5 %
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-9.1 %	+10.6 %	-8.5 %	+9.8 %

Variation du taux d'augmentation des salaires :	2023		2022	
	+0.5 %	-0.5 %	+0.5 %	-0.5 %
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+3.7 %	-3.4 %	+3.5 %	-3.2 %

Contribution attendue en 2024

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2024 s'élève à KCHF 14'664.

| Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2023	2022
Honoraires et prestations de services	22'782	15'903
Sous-traitance nettoyage	11'055	9'314
Sous-traitance gestion des chariots	655	650
Assurances	2'266	2'046
Frais de communications	527	461
Frais financiers	377	341
	37'662	28'715

| Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2023	2022
Eau, énergie et combustible	11'929	11'593
Entretien des immeubles	13'903	9'475
Entretien des équipements	20'980	19'135
Loyer, redevance d'utilisation	1'426	1'378
Droit de superficie versé à l'État	5'536	4'997
	53'774	46'578

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

| Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2023	2022
Dotation aux provisions	20	8'000	-
Mobilier, machines et véhicules		742	1'630
Débours		725	328
Frais divers		603	345
Pertes sur débiteurs		354	426
Fournitures de bureau et imprimés		466	419
Charges liées au fonds environnement	9	2'666	1'958
		13'556	5'106

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT

Principes comptables

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration, sur préavis de la Commission Consultative pour l'Accompagnement de l'Evolution de la Plateforme Aéroportuaire (CCAEPa).

Le fonds environnement est alimenté par :

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage et au décollage, facturées lorsque les avions sont bruyants ; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge les honoraires des membres et experts de la CCAEPa ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2023	2022
Solde au 01.01.		16'889	18'494
Surtaxe bruit	3.3	492	518
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	1'005	884
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		106	125
Intérêts du fonds portés en compte		194	39
Attribution au fonds environnement		1'797	1'566
Charges liées au fonds environnement	8	-2'666	-1'958
Charges du service environnement		-1'251	-1'213
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-3'917	-3'171
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		-2'120	-1'605
Solde au 31.12.		14'769	16'889

Le taux moyen 2023 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 1.15 % (0.21% en 2022).

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Principes comptables

Les charges et les produits d'intérêts sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2023	2022
Intérêts sur emprunts et location financement	21	7'879	7'983
Frais financiers	21	160	144
Variation du coût amorti	21	995	463
Total des charges financières		9'034	8'590
Produit des placements	21	-1'641	-542
Gains et pertes de change nets	21	-130	-27
Total des produits financiers		-1'771	-569

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Lorsqu'un actif voit ultérieurement sa durée d'utilisation réduite par rapport à l'initiale, cette dernière est adaptée pour tenir compte de ce changement.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles :

Genie civil	5 à 30 ans
Bâtiments	5 à 30 ans
Équipements	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Genie civil	Bâtiments	Équipements	Autres immobilisations corporelles	En cours	Total
Valeur brute au 01.01.2022	322'071	1'513'946	213'357	122'335	180'193	2'351'902
Acquisitions					59'361	59'361
Mises en service	3'602	39'332	3'744	3'843	-50'521	-
Sorties			-2	-7'739	-14	-7'755
Valeur brute au 31.12.2022	325'673	1'553'278	217'099	118'439	189'019	2'403'508
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-117'611	-674'167	-154'240	-102'266		-1'048'284
Amortissement	-12'123	-58'193	-11'819	-5'874		-88'009
Sorties			2	7'739		7'741
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-129'734	-732'360	-166'057	-100'401	-	-1'128'552
Valeur nette au 31.12.2022	195'939	820'918	51'042	18'038	189'019	1'274'956
Valeur brute au 01.01.2023	325'673	1'553'278	217'099	118'439	189'019	2'403'508
Acquisitions					52'205	52'205
Mises en service	11'503	112'482	5'142	1'741	-130'868	-
Sorties		-250	-324	-278		-852
Valeur brute au 31.12.2023	337'176	1'665'510	221'917	119'902	110'356	2'454'861
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-129'734	-732'360	-166'057	-100'401		-1'128'552
Amortissement	-13'148	-61'297	-12'045	-5'434		-91'924
Sorties		250	324	278		852
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-142'882	-793'407	-177'778	-105'557	-	-1'219'624
Valeur nette au 31.12.2023	194'294	872'103	44'139	14'345	110'356	1'235'237

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Les retenues de garanties sont activées sur la ligne des immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les immobilisations en construction comprennent notamment les coûts de la construction du bâtiment et de l'équipement du nouveau tri-bagages pour un montant de KCHF 60'761 au 31 décembre 2023 (KCHF 154'620 au 31 décembre 2022), dont la

mise en service s'étale dès 2021 et jusqu'en 2024.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élèvent à KCHF 86'533 (KCHF 62'704 au 31 décembre 2022).

| Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire.

Durée d'utilité des immobilisations incorporelles :

Actif bruit	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

La valeur brute de l'actif bruit est modifiée sur la base de l'ajustement apporté à la provision pour indemnisation des riverains correspondante (voir

note 20). Sa durée d'utilité correspond à la durée résiduelle de la concession fédérale d'exploitation (voir note 1) à la date de sa mise en service.

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Actif bruit	Autres immobilisations incorporelles	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2022				-
Acquisitions			1'046	1'046
Augmentation / (diminution)				-
Mises en service	28'137			28'137
Valeur brute au 31.12.2022	28'137	-	1'046	29'183
Amortissements cumulés au 01.01.2022				-
Amortissement	-78			-78
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-78	-	-	-78
Valeur nette au 31.12.2022	28'059	-	1'046	29'105
Valeur brute au 01.01.2023	28'137	-	1'046	29'183
Acquisitions			2'448	2'448
Augmentation / (diminution)	3'192			3'192
Mises en service		1'590	-1'590	-
Valeur brute au 31.12.2023	31'329	1'590	1'904	34'823
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-78	-	-	-78
Amortissement	-938	-260		-1'198
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-1'016	-260	-	-1'276
Valeur nette au 31.12.2023	30'313	1'330	1'904	33'547

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Le 17 novembre 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation, déposée par Genève Aéroport, qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. Cette décision représente une première étape formelle dans le processus qui autorise Genève Aéroport, dans le

cadre de son activité d'exploitation, à accommoder le trafic et répondre à la demande, dans les limites maximales inscrites au cadastre. La valeur de l'actif incorporel bruit est déterminée sur la base de l'estimation du montant des indemnités que Genève Aéroport pourrait être amené à verser aux riverains selon la meilleure estimation à ce jour (voir note 20).

| Note 13. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement :
Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 19).

	Équipements systèmes information	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2022	16'290		16'290
Acquisitions	-	-	-
Mises en service	-	-	-
Sorties	-16'290	-	-16'290
Valeur brute au 31.12.2022	-	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-15'807		-15'807
Amortissement	-483	-	-483
Sorties	16'290	-	16'290
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2022	-	-	-
Valeur brute au 01.01.2023	-	-	-
Acquisitions	-	-	-
Mises en service	-	-	-
Sorties	-	-	-
Valeur brute au 31.12.2023	-	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-	-	-
Amortissement	-	-	-
Sorties	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2023	-	-	-

L'ensemble des contrats de location-financement est arrivé à échéance en 2022.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 14. STOCKS

Les stocks comprennent le matériel nécessaire au bon déroulement des activités aéroportuaires. Ils sont reconnus en charges de fonctionnement l'année durant laquelle ils sont utilisés.

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'achat moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

	2023	2022
Stocks	7'166	6'793
Correction de valeur des stocks dépréciés	-438	-471
	6'728	6'322

| Note 15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2023	2022
Charges payées d'avance et autres actifs de régularisation	1'680	1'328
Produits des placements à recevoir	29	477
Produits à recevoir	2'785	1'664
Total des comptes de régularisation actifs	4'494	3'469
TVA à recevoir	1'833	1'247
Total des créances diverses	1'833	1'247
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	6'327	4'716

| Note 16. DÉBITEURS CLIENTS

Principes comptables

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 21).

Une provision pour débiteurs douteux est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances douteuses et présentée en diminution des débiteurs clients. La provision est évaluée individuellement pour chaque débiteur client significatif.

	2023	2022
Débiteurs clients	69'217	74'986
Provision pour débiteurs douteux	-2'094	-2'054
	67'123	72'932

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élèvent à KCHF 314 en 2023 (KCHF 296 en 2022, dont KCHF 10 provisionnés lors d'un exercice précédent). Ces pertes ont fait l'objet d'une provision lors d'un exercice précédent pour un montant de KCHF 5.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre :

	2023	2022
Non échues	64'087	58'928
Échues < 30 jours	1'921	13'781
Échues > 30 jours	3'209	2'277
	69'217	74'986

Le mouvement de la provision pour débiteurs douteux est le suivant :

	2023	2022
Solde au 01.01.	2'054	1'924
Dotation	90	150
Utilisation	-	-10
Dissolution	-50	-10
Solde au 31.12.	2'094	2'054

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 17. PLACEMENTS À COURT TERME

Principes comptables

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est :

- supérieure à trois mois à la date d'acquisition ;
 - inférieure à douze mois après la date de clôture.
- Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 21).

Les placements inscrits au bilan au 31 décembre 2022 sont à terme fixe. Il n'y a pas de placement au 31 décembre 2023.

| Note 18. DISPONIBILITÉS

Principes comptables

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 21).

	2023	2022
Caisse	238	168
Comptes courants	48'256	64'664
	48'494	64'832

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2023 a été de 1.31% (0.42% en 2022).

| Note 19. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES NON COURANTS ET COURANTS

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions en-cours. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 21). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit incondicional de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2022	803'727	21'995	1'478	486	827'686
Mouvements monétaires :					
augmentation d'emprunts	99'804				99'804
diminution d'emprunts		-391		-486	-877
Mouvements non monétaires :					
nouveau contrat					-
variation du coût amorti	404				404
Solde au 31.12.2022	903'935	21'604	1'478	-	927'017
Dont					
Part non courante	604'036	21'215	1'340	-	626'591
Part courante	299'899	389	138	-	300'426
Solde au 01.01.2023	903'935	21'604	1'478	-	927'017
Mouvements monétaires :					
augmentation d'emprunts					-
diminution d'emprunts	-300'000	-389	-138		-300'527
Mouvements non monétaires :					
nouveau contrat					-
variation du coût amorti	277				277
Solde au 31.12.2023	604'212	21'215	1'340	-	626'767
Dont					
Part non courante	604'212	20'826	1'200	-	626'238
Part courante	-	389	140	-	529

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Emprunts

Genève Aéroport a émis les emprunts obligataires suivants, dont l'un a été remboursé en 2023 :

Date d'émission	Montant	Durée	Coupon annuel
20 septembre 2017	175'000	10 ans	0.40 %
27 juin 2019	100'000	10 ans	0.31 %
26 mai 2020	300'000	3 ans	1.05 %
25 mars 2021	180'000	10 ans	0.95 %
22 septembre 2022	100'000	4 ans	2.20 %

L'emprunt obligataire émis le 26 mai 2020 pour un montant de KCHF 300'000, d'une durée de 3 ans, a été remboursé en 2023.

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 13). L'ensemble de ces contrats est arrivé à échéance en 2022.

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 1.01 % au 31 décembre 2023 (1.06 % au 31 décembre 2022).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès des institutions financières et de l'État de Genève (voir note 23). Ces lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissement, pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations ainsi que pour les besoins courant de trésorerie :

	2023	2022
Capacité d'emprunt contractuelle	940'000	1'240'000
Dont lignes de crédit non utilisées	335'000	335'000

| Note 20. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2023	2022
Solde au 01.01.	70'197	42'000
Dotations	8'000	28'197
Utilisations		
Dissolution		
Variation du coût amorti	3'910	-
Solde au 31.12.	82'107	70'197
Dont		
Part non courante	82'107	70'197
Part courante	-	-

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Le 17 novembre 2022, l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) a validé la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation déposée par Genève Aéroport qui aboutira à l'actualisation du cadastre du bruit du trafic aérien à Genève. La provision indemnités riverains a été ajustée du montant des indemnités que Genève Aéroport estime probable de devoir verser, sur la base de ces nouvelles courbes de bruit. La provision comprend une estimation des intérêts compensatoires à verser et est actualisée. Un actif incorporel bruit est

comptabilisé pour le même montant (voir note 12).

Au 31 décembre 2023, la provision a été ajustée pour tenir compte de la variation du taux d'actualisation, ainsi que du montant d'intérêts jugé probable de devoir décaisser.

La comptabilisation par Genève Aéroport d'une provision indemnité riverains ne consiste aucunement en une admission par Genève Aéroport que des indemnités sont juridiquement dues.

| Note 21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hierarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spéci-

fiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.

- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes.

Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les varia-

tions de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite, les variations de leur juste valeur sont constatées :

- ▶ en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture ;
- ▶ immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2022	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
Actifs					
Débiteurs clients	16	72'932			72'932
Placement à court terme	17	177'500			177'500
Disponibilités	18	64'832			64'832
Total des actifs		315'264	-	-	315'264
Passifs					
Emprunts et autres dettes non courants	19		626'591		626'591
Emprunts et autres dettes courants	19		300'426		300'426
Instruments financiers dérivés non courants				254	254
Instruments financiers dérivés courants				-	-
Fournisseurs			49'288		49'288
Total des passifs		-	976'305	254	976'559
2023					
Actifs					
Débiteurs clients	16	67'123			67'123
Placement à court terme	17	-			-
Disponibilités	18	48'494			48'494
Total des actifs		115'617	-	-	115'617
Passifs					
Emprunts et autres dettes non courants	19		626'238		626'238
Emprunts et autres dettes courants	19		529		529
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Instruments financiers dérivés courants				507	507
Fournisseurs			28'745		28'745
Total des passifs		-	655'512	507	656'019

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps a été calculée, à la date de clôture, par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau

dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2023. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2023	2022
Solde au 01.01	-3'986	-2'897
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	69	-1'089
Solde au 31.12	-3'917	-3'986

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Note	2023	2022
Intérêts sur emprunts et location financement	10	7'879	7'983
Frais financiers	10	160	144
Variation du coût amorti des emprunts	10	995	463
Produit des placements	10	-1'641	-542
Gains et pertes de change nets	10	-130	-27
		7'263	8'021

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit, auprès d'instituts bancaires et de l'État de Genève, qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 19). Inversement, les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés, dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 17).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2023 et 2022 sont détaillées ci-après :

Au 31.12.2022	Notes	Total	2023	2024	2025-2027	>2027
Emprunts	19	905'000	300'000		275'000	330'000
Intérêts contractuels sur emprunts		43'805	9'121	5'911	15'549	13'224
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	21	254		254		
Engagement Fondation des parkings	19	21'604	389	389	1'167	19'659
Engagement Palexpo	19	1'477	138	140	433	766
Engagement SITA	19	-	-			
Fournisseurs		49'288	49'288			
		1'021'428	358'936	6'694	292'149	363'649
Au 31.12.2023	Notes	Total	2024	2025	2026-2028	>2028
Emprunts	19	605'000			275'000	330'000
Intérêts contractuels sur emprunts		34'683	5'910	5'911	12'621	10'241
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	21	507	507			
Engagement Fondation des parkings	19	21'215	389	389	1'167	19'270
Engagement Palexpo	19	1'340	140	142	440	618
Engagement SITA	19	-	-			
Fournisseurs		28'745	28'745			
		691'490	35'691	6'442	289'228	360'129

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés de préférence auprès d'établissements dont le risque de contrepartie correspond à un rating minimum de A. De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 16). La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Des garanties bancaires et des paiements d'avance sont demandés au cas par cas.

Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 21'328 au 31 décembre 2023, soit 31 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 32'458 au 31 décembre 2022, soit 44 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants :

- Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêt variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe, en accord avec la stratégie décrite dans la « charte de gestion du risque de taux d'intérêt ». Au 31 décembre 2023 et 2022, 100 % des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

- Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019 et après, un contrat d'investissement et ses avenants ont été conclus pour un montant supérieur MEUR 79. Le risque de change engendré par la conclusion de ces contrats a été réduit par la conclusion, à la même date et ultérieurement, de contrats d'achats à terme d'EUR. Ces contrats remplissent les exigences pour une classification et comptabilisation de couverture.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit, au 31 décembre :

	2023		2022	
Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF :	+1.0 %	-1.0 %	+1.0 %	-1.0 %
Impact sur :				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	55	-55	58	-58

- Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 22. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2023	2022
Provisions vacances et heures supplémentaires	4'177	3'417
Provisions pont transitoire AVS	1'421	1'402
Primes annuelles allouées au personnel	3'000	1'500
Charges d'intérêts à payer	2'335	4'245
Retenues de garantie	2'674	17'985
Frais de police pour sûreté au sol	10'340	-
Autres charges à payer	21'952	18'991
	45'899	47'540

| Note 23. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 5'536 en 2023 (KCHF 4'997 en 2022), pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élève à KCHF 10'340 en 2023 (KCHF 10'340 en 2022).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes :

	2023	2022
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	1'817	1'028
Service du protocole (hors sûreté)	1'788	1'697

Consentement d'un prêt à Genève Aéroport par l'État de Genève

En 2022, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi 12876 qui autorise le Conseil d'État à consentir un prêt d'un montant maximal de KCHF 200'000 en faveur de Genève Aéroport, destiné à fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de l'aéroport dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus. En 2023 et au 31 décembre 2023, Genève Aéroport n'a pas fait usage de cet emprunt qui échoit en 2027.

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2023	2022
Total des achats durant l'exercice	-28'177	-26'215
Total des ventes durant l'exercice	-	-
Rétrocession due à l'État	-44'281	-15'448
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	54'621	25'788
Disponibilités	50	93
Solde placements à court terme au 31.12.	25'000	13'000
Solde emprunts ouverts au 31.12.	21'215	21'605

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni

indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

	Président du Conseil d'administration	Autres membres du Conseil d'administration	Directeur général	Autres membres de la Direction générale
2022				
Part fixe	120	498	323	1'475
Part variable			139	225
Frais de représentation			18	72
Cotisations de prévoyance professionnelle			50	231
	120	498	530	2'003
2023				
Part fixe	120	330	336	1'621
Part variable			139	249
Frais de représentation			18	76
Cotisations de prévoyance professionnelle			52	229
	120	330	545	2'175

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration compte 22 membres (20 membres au 31 décembre 2022) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2022). La rémunération des autres membres du Conseil d'administration, en 2022, comprend une provision pour la rémunération de la précédente présidente du Conseil d'administration.

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 24. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation (voir note 1). Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio endettement net

sur résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA), conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités et des placements à court terme.

Au 31 décembre, le ratio endettement net / EBITDA est le suivant :

	2023	2022
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	188'946	158'382
Emprunts et autres dettes non courants	626'238	626'591
Emprunts et autres dettes courants	529	300'426
Total des emprunts	626'767	927'017
Disponibilités	-48'494	-64'832
Placement à court terme	-	-177'500
Endettement net	578'273	684'685
Ratio endettement net / EBITDA	3.1	4.3

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2023

| Note 25. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement conditionnels

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit, applicables à Genève Aéroport, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement, par Genève Aéroport, de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent les commandes ouvertes auprès de tiers, dont les commandes pour dépenses d'investissement en immobilisations corporelles (voir note 11).

| Note 26. RÉTROCESSION DUE À L'ÉTAT

L'arrêté du Conseil d'État du 22 mai 2019, applicable à l'exercice 2023, stipule que la moitié du bénéfice 2023 de Genève Aéroport sera versé à l'État de Genève durant l'exercice qui suit la clôture.

L'arrêté du Conseil d'État du 14 septembre 2022, applicable à l'exercice 2022, stipule que le quart du bénéfice 2022 de Genève Aéroport sera versé à l'État de Genève durant l'exercice qui suit la clôture. Cette rétrocession, obligatoire conformément à la convention d'objectifs qui lie Genève Aéroport et l'État, est présentée en charge sur l'exercice qui génère l'obligation de versement.

| Note 27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Jusqu'au 5 mars 2024, date de l'approbation des comptes 2023 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 1 à 31) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Aéroport International de Genève au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au *Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent 88% du total du bilan (CHF 1'235 millions).

L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation.

En 2023, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 52 millions en immobilisations corporelles.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.
- Ecarts temporels pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude éventuelle de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.
- Risques de pertes de valeur des actifs immobilisés du fait de jugements dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Vérifié le caractère adéquat de la durée d'utilité attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.
- Vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.
- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.
- Examiné et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et des mises au rebut. Le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entreprise à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein de l'entreprise, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers qui vous sont soumis.

MAZARS SA



Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Yoann Bois
Expert-réviseur agréé

Genève, le 5 mars 2024

Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 80 00
www.gva.ch